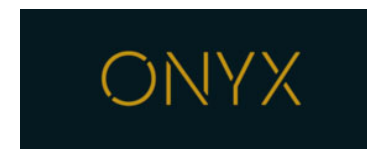
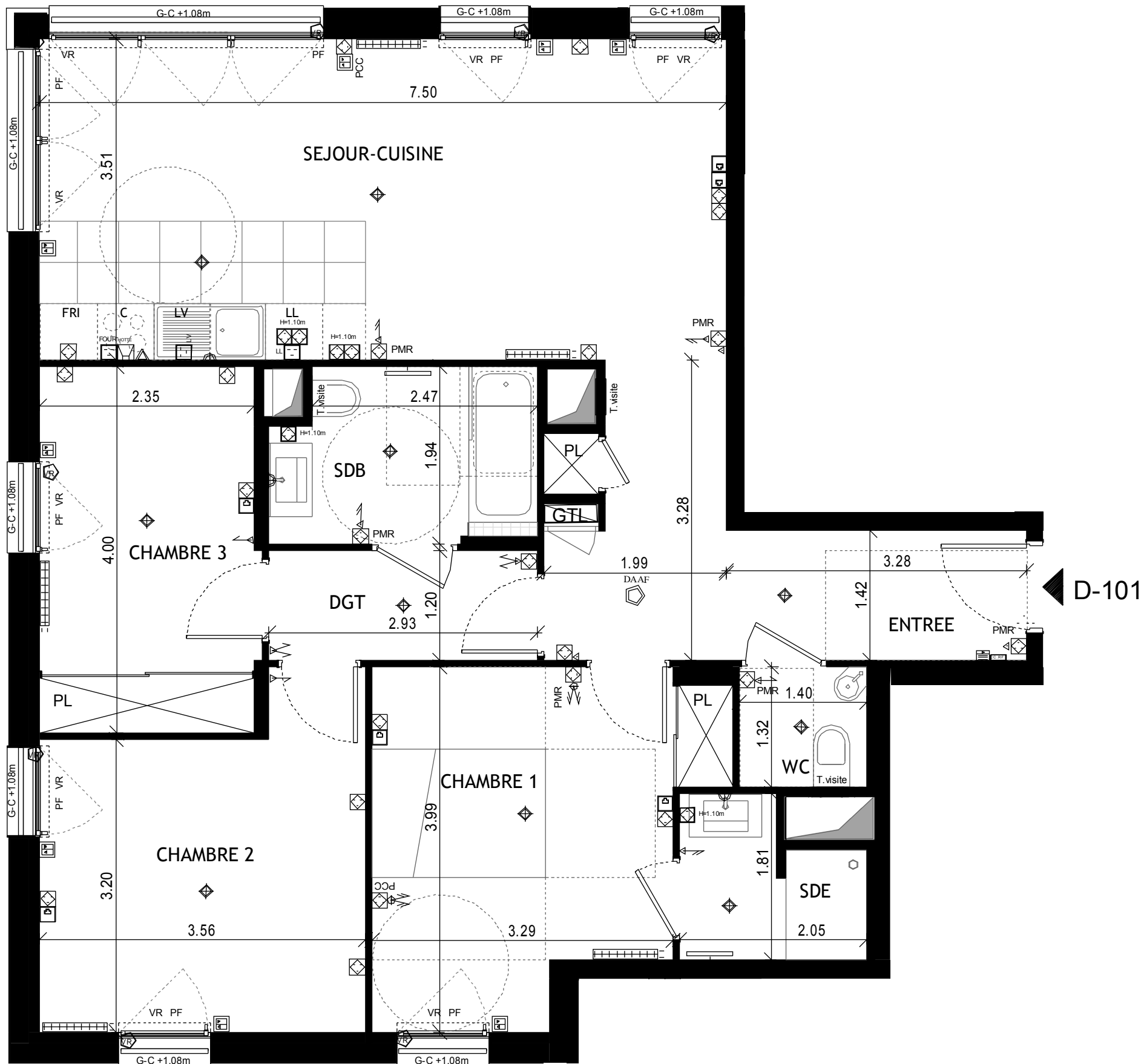
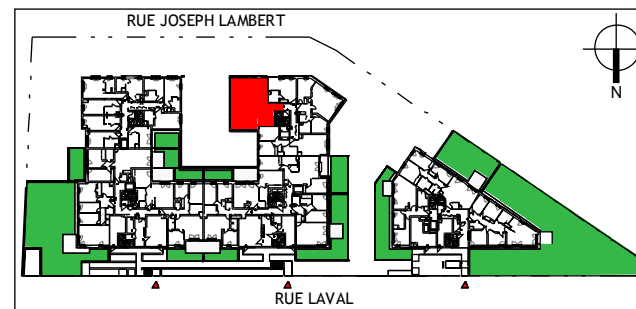


0 0,5 1 2m



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



D101

Appartement 4 pièces - R+1

ENTREE	4.64 m ²
SEJOUR-CUISINE	32.02 m ²
CHAMBRE 1	12.80 m ²
CHAMBRE 2	12.22 m ²
CHAMBRE 3	9.49 m ²
SDB	5.32 m ²
SDE	3.08 m ²
WC	1.84 m ²
DGT	3.52 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE **84.93 m²**

LEGENDE:

	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 1016A+T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 1016A+T (commande)
	Interrupteur va & vient - va & ven double		Prise de courant 2P 1016A+T (Accesible Personnes Handicapées) entre 0,90m et 1,30m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 1016A+T "haute" à 1,10 m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Prises de courant 2P 1016A+T "haute" à 1,10 m du sol
	Commande vocale télécommande		Prise de courant 2P 1016A+T "haute" à 1,80 m du sol dédiée hôte
	Plan de éclairage avec double DCL (plafonnier)		Prise de courant 2P 1016A+T blanche
	Plan de éclairage avec double DCL (applique)		Prise de cour ant 2P 22A+T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spécifique (ligne directe LV, LL, FOUR)
	Gaie Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Microphone		Séche serviettes
	Détecteur autonome à verrouillage de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairages et volets roulants électriques		Robinet de passage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE: B



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électrique, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols fins intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.